

Installation du Comité régional de l'alimentation (CRALIM) en Bretagne

23 mars 2021

Compte-rendu

Pièces jointes :

- Liste des participants
- Support de présentation
- Missions du CRALIM

Introduction

La réunion est introduite par le préfet de région et le président du conseil régional de Bretagne.

Le préfet rappelle le contexte réglementaire de la rénovation des Comités régionaux de l'alimentation dans le cadre de la loi EGAlim et le co-pilotage Etat – Région qui fait écho au Contrat d'Action Publique pour la Bretagne. Il précise que cette nouvelle instance, de par la présence d'une multiplicité d'acteurs, doit permettre d'établir une gouvernance régionale et une concertation sur les sujets liés à l'alimentation. La crise de la Covid-19 a mis en exergue les sujets liés à la justice sociale, point sur lequel le commissaire à la lutte contre la pauvreté est impliqué et travaille avec la DRAAF, et a révélé l'importance des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) dans la gestion de la crise. Le préfet rappelle que la DRAAF et l'ADEME animent un réseau de plus de 30 PAT bretons et que des mesures de soutien spécifiques sont dédiés au déploiement de ces projets dans le cadre du Plan de relance.

Le président de région insiste sur le rôle des producteurs et des transformateurs de produits agricoles et de la mer. Il attend du CRALIM une organisation aussi souple que possible et qu'il réunisse l'ensemble des acteurs de l'alimentation. Un appel à projets commun a été lancé avec les services de l'Etat dans le cadre du Plan de relance pour accompagner les PAT opérationnels et articuler les financements avec les politiques régionales existantes. Le territoire breton n'est pas encore entièrement couvert par des PAT, mais cette couverture progresse. La Région travaille également avec le commissaire à la lutte contre la pauvreté sur les sujets de justice sociale.

L'objectif de la réunion était d'installer l'instance et de faire s'exprimer les membres vis-à-vis de ce CRALIM rénové et des missions qui pourraient lui être confiées.

Le cadre des politiques nationales et régionales en matière de politiques de l'alimentation

Cf. Support de présentation (DRAAF/Conseil régional)

La DRAAF présente le Programme national pour l'alimentation (PNA3), qui s'appuie sur trois axes thématiques que sont l'éducation à l'alimentation, la lutte contre le gaspillage alimentaire et la justice sociale, et deux axes transversaux que sont la restauration collective, en lien avec la mise en œuvre de la loi EGalim, et les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT). Elle présente également les actualités et modalités de financement, les appels à projets national et régional et les quatre mesures alimentation du plan de relance.

Le Conseil régional présente sa politique en faveur du Bien manger pour tous, notamment ses actions en faveur de la restauration collective des lycées, des PAT, du soutien aux filières agricoles et agroalimentaires, de l'innovation, de la transition alimentaire ou encore de la distribution alimentaire.

Echanges entre participants

Un temps d'échanges important, au cours duquel les participants ont été invités d'une part à réagir suite à la présentation des politiques de la DRAAF et du Conseil régional en matière d'alimentation et d'autre part à exprimer leurs attentes vis-à-vis du CRALIM rénové, a permis d'aborder les sujets suivants.

Les politiques de l'alimentation en Bretagne

Les participants ont marqué leur intérêt en faveur de l'articulation des différentes politiques en matière d'alimentation, en particulier sur le lien avec les politiques de santé. L'appel à projets régional 2021 conjoint DRAAF – DREAL – DRJSCS – ADEME – ARS permettra notamment d'aller dans ce sens.

L'ARS a présenté ses travaux en cours au niveau régional, notamment les 5 orientations prioritaires retenues en matière de santé (3 axes thématiques et deux axes transversaux). Le CRALIM pourrait s'inscrire dans deux de ces axes : l'alimentation saine et durable et l'articulation des politiques territoriales, notamment les Projets alimentaires territoriaux et les Contrats locaux de Santé.

La FRAB a alerté sur les exigences propres à chaque financeur (DRAAF, Agence de l'eau, Eau du bassin rennais...), qui ont parfois du mal à coordonner leurs exigences vis-à-vis d'un même projet, ce qui peut nuire à terme à la diversité des porteurs de projets.

Le CD35 a évoqué le sujet de l'évaluation des politiques, rappelant qu'une politique n'est efficace que si on est capable de l'évaluer, de mesurer l'atteinte des objectifs. A ce titre, la FRAB a rappelé l'important travail d'accompagnement des lycées qui avait été initié en 2010 et qui pourrait permettre de nourrir les travaux actuels du Conseil régional et plus largement ceux du CRALIM. Ces travaux ont semble-t-il bien fonctionné mais l'absence d'évaluation n'a

pas permis de prendre en compte les résultats dans le cadre du travail d'accompagnement actuel des lycées.

La Chambre d'agriculture a rappelé qu'un des objectifs des Etats généraux de l'alimentation (EGA) était de ramener de la valeur, estimant par ailleurs que les résultats sur la construction du prix inversé sont décevants. Le travail de Breizh Alim a permis de travailler sur la notion de juste prix. Les JA insistent quant à eux sur l'enjeu de renouvellement des générations et d'installation d'agriculteurs sur des projets pérennes et rémunérateurs et souhaitent intégrer la rémunération des agriculteurs au sein du CRALIM et des objectifs qui lui seront donnés.

EGAlim et restauration collective

Des échanges ont eu lieu sur la montée en gamme des approvisionnements en restauration collective, notamment l'obligation à partir du 1^{er} janvier 2022 de s'approvisionner en produits durables et de qualité à hauteur de 50 % minimum dont au moins 20 % de produits bio (en valeur HT des achats). En réponse à une question posée par la Coordination rurale, il a été précisé qu'il n'existait pas à ce jour de chiffres consolidés permettant d'avoir un état des lieux de cet approvisionnement à l'échelle de la Bretagne. Certains acteurs travaillent sur ce sujet et parviennent à consolider des chiffres à l'échelle de leur territoire de compétence, comme certains PAT qui travaillent sur le volet restauration collective. Le Conseil régional a rappelé son travail de suivi des approvisionnements mené auprès des lycées bretons grâce au logiciel Easylis (10 à 13 % de produits bio dans les lycées à ce jour, rédaction de guides d'achat publique par filière), qu'il souhaite étendre en Bretagne.

L'INAO a rappelé que la Bretagne était un territoire riche de 80 produits sous signe d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO) : 13 AOP (oignon de Roscoff, coco de Paimpol...), 5 IGP (cidre, farine de blé noir...) et 64 Label rouge dont 25 pour la volaille. Des travaux sont en cours pour faire reconnaître d'autres produits sous SIQO (IGP fraise de Plougastel, Gwell...). Un observatoire des SIQO est par ailleurs en train d'être mis en place au niveau de la Bretagne.

La FRAB indique que l'accélération du rythme des conversions bio se poursuit, avec 361 fermes converties en 2020 selon l'observatoire régional des conversions et 1/3 des installations en production bio, grâce au soutien de l'Etat, du Conseil régional et des Conseils départementaux.

La relocalisation de la consommation doit être une priorité, en particulier en restauration collective. La Chambre d'agriculture a cité l'exemple des filières viandes bovine et avicole (50 % de la viande de volaille consommée en France est importée). L'ensemble de la production bretonne pourrait satisfaire les besoins des structures de restauration collective du territoire. L'union régionale des CPIE a toutefois indiqué que la restauration collective ne devait pas être le seul levier d'actions, ce débouché représentant une part assez faible des volumes totaux consommés au niveau d'un territoire donné.

La plupart des participants a marqué son soutien et son implication dans le processus de relocalisation, notamment via les PAT. Le représentant des coopératives agricoles de Bretagne s'est ému de l'importation de certains produits, considérant que la Bretagne est une terre dense et fortement maillée de produits agricoles et de structures de production et que les filières organisées sont trop peu sollicitées. La relocalisation doit également s'apprécier en termes de structuration de filière, de stockage, de nouvelles formes de vente. La FRSEA a rappelé qu'il ne fallait pas oublier les filières longues de proximité. L'AMF a insisté sur l'importance des outils de transformation et le rôle des élus en ce sens (exemple donné de l'abattoir public).

La Confédération paysanne a relevé la possible incompatibilité entre les labels prévus par la loi EGAlim et leur cumul avec un critère de localité (exemple donné du label HVE (Haute valeurs environnementale)). La DRAAF précise que si le caractère local des produits n'est pas stricto sensu pris en compte dans le calcul des seuils, l'objectif de la loi EGAlim est bien d'allier la montée en gamme avec l'approvisionnement local. Le CD29 a indiqué avoir des difficultés à déployer l'outil Agrilocal sur l'ensemble du département.

Madame la députée Laurence Maillart-Méhaignerie est intervenue pour indiquer que la Bretagne a été beaucoup citée lors des Etats généraux de l'alimentation. Le rapport d'évaluation de la loi EGAlim sur le volet restauration collective va être remis plus tôt que prévu, afin notamment de prendre en compte ses résultats dans le cadre de la loi climat-résilience, et devrait être publié prochainement. Le projet de loi climat-résilience prévoit notamment de généraliser les obligations de la loi EGAlim à la restauration privée, notamment le repas végétarien. Des réflexions sont également en cours sur la possibilité d'utiliser les PAT pour flécher les produits locaux, la commande publique ne le permettant pas directement.

Le CD29 et l'AMF ont rappelé l'importance du rôle des élus locaux, notamment sur le volet restauration scolaire, qui est un vrai levier en termes d'éducation à l'alimentation, de sensibilisation des enfants... Plusieurs participants sont intervenus en faveur de l'enjeu à éduquer la population à l'alimentation saine et durable et à faire connaître aux habitants ce qui est produit sur leur territoire. L'AMF a insisté sur le rôle des élus qui doivent être moteurs, mobiliser tous les échelons (production, transformation...) et inciter les habitants à aller vers les agriculteurs.

Certaines communes font l'expérience de reprendre leur cantine en régie et de travailler en direct avec les producteurs. La FRSEA et la FCPE insistent sur la nécessaire formation des acheteurs, des cuisiniers, des nutritionnistes... de façon à faciliter l'appropriation des critères que sont : la saisonnalité des produits, la mise en place du repas végétarien et la diversification des sources de protéines, l'équilibre carcasse des viandes, l'utilisation de produits frais...

L'AMF a identifié des freins dans la gestion de certains restaurants collectifs, dont la gestion des marchés publics au niveau national limite l'accès à un approvisionnement plus local (exemple du restaurant militaire de la Presqu'île de Crozon). Le CD35 a également fait part de certaines difficultés dans la coordination entre gestionnaires de restaurants scolaires qui

relèvent de l'éducation nationale et personnel de cuisine qui relève des Conseils départementaux, notamment vis-à-vis des groupements de commande.

S'agissant du menu végétarien, la FCPE s'est interrogée sur les leviers pour faire face aux communes qui refusent de mettre en place le repas végétarien hebdomadaire prévu par la loi EGAlim. Elle s'est également exprimée sur le travail à mener sur la perception des repas végétariens chez certains enfants qui peuvent bouder ou consommer un même plat selon que le côté végétarien soit explicitement affiché ou non et indique que les protéines végétales peuvent par ailleurs être produites en Bretagne. La FRSEA a précisé préférer l'emploi de « repas diversifié » plutôt que de repas végétarien. La FRAB rappelle que la diminution de la consommation de viande est dans l'air du temps, il faut accepter de végétaliser les fermes et, en contrepartie, d'améliorer la qualité de la viande produite et consommée.

Projets Alimentaires Territoriaux (PAT)

La DRAAF a rappelé que les PAT sont des initiatives locales à l'initiative des acteurs d'un territoire (collectivités, entreprises, citoyens...) qui se regroupent autour d'un projet qui s'articule autour des thématiques de l'alimentation. En Bretagne, il existe un réseau des PAT bretons mis en place début janvier 2020 par la DRAAF et l'ADEME qui se réunit environ 3 fois par an ; il permet d'échanger sur des sujets d'intérêt commun et de capitaliser sur les expériences des uns et des autres. Une cartographie des ces PAT avec les coordonnées de porteurs de projet est régulièrement mise à jour sur le site Internet de la DRAAF (<https://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/Les-projets-systemes-et-demarches>).

A la question du représentant des MFR et de la Chambre des métiers et de l'artisanat sur la manière d'associer davantage les établissements scolaires et les artisans à ces travaux, la DRAAF précise que la liste des PAT bretons permet justement aux parties prenantes de prendre contact avec le porteur du PAT lorsqu'il en existe un sur leur territoire ; les PAT ont également explicitement été invités à prendre contact avec tous les acteurs de leur territoire : établissements scolaires, dont agricoles, Chambre des métiers, réseaux bio... en vue d'étudier les pistes d'une collaboration plus étroite.

La DRAAF a rappelé la priorité donnée par le Ministère chargé de l'agriculture à la mise en place de PAT et leur rôle capital dans la gestion de la crise Covid, de par leur connaissance du territoire et leur capacité à coordonner une multitude d'acteurs. Les PAT ont un rôle à jouer en termes d'intégration des sujets liés à la justice sociale, leur efficacité a été largement démontrée lors de la crise sanitaire. Le CD29 plaide en faveur d'une intégration plus systématique de cette thématique dans les PAT.

La Confédération paysanne s'est interrogée sur la nouvelle procédure de labellisation des PAT en vigueur depuis décembre 2020, notamment sur la différence entre les critères de reconnaissance de niveau 1 et de niveau 2. La DRAAF a précisé que le niveau 1 était plutôt destiné aux PAT émergents et le niveau 2 aux PAT déjà plus opérationnels.

Justice sociale

Le commissaire à la lutte contre la pauvreté a rappelé l'importance de tous les axes du Programme national pour l'alimentation, en particulier celui de la justice sociale, qui doit conduire à ce que la lutte contre la précarité soit toujours une des composantes des politiques publiques. Une convention régionale a été signée avec les associations d'aide alimentaire en faveur de la lutte contre la précarité alimentaire.

Le Secours populaire a indiqué que la journée internationale pour l'élimination de la pauvreté aurait lieu le 17 octobre prochain. Le CD29 a précisé que près de 500 000 bretons n'auraient pas accès à une alimentation de qualité et en quantité.

Toutes les structures d'aide alimentaire (Secours populaire, Restos du cœur, Banque alimentaire, Croix rouge) indiquent que le nombre de repas distribués a augmenté cette année dans le contexte de crise sanitaire. Ces associations ont salué la mise en place de nombreuses initiatives locales de circuits courts et de distribution de denrées alimentaires et ont insisté sur la nécessité de tirer parti de ce qui a été mis en place pendant cette période. La logistique locale a été boostée dans les territoires où il existe des PAT.

Le CD29 a fait part de sa difficulté à faire face et à coordonner la multiplicité des initiatives dans ce domaine (épiceries sociales et solidaires, CCAS...), à les suivre et à accompagner les élus locaux sur ce sujet. Les possibilités données dans le cadre du plan de relance ne devront pas conduire à dissocier les politiques de lutte contre la précarité alimentaire des projets de territoires.

Au-delà de la question de la quantité de produits disponibles pour la distribution (la Bretagne a la chance d'être un territoire où il y a beaucoup de ramasse), les associations d'aide alimentaire soulèvent la question de l'équilibre alimentaire de l'aide. La Croix rouge rappelle l'importance de la consommation de produits frais et de fruits et légumes chez les publics les plus précaires. Ces personnes doivent pouvoir être des acteurs de la transition alimentaire, en vue notamment de limiter les problèmes de santé liés à l'alimentation comme le surpoids ou l'obésité.

Le Secours populaire précise qu'il y a une marge de manœuvre importante pour créer du lien entre les familles qui bénéficient de l'aide alimentaire et les producteurs locaux, notamment par l'intermédiaire des jardins partagés par exemple. De nombreuses familles ont montré leur intérêt en faveur du bien manger et de l'accès à une alimentation de qualité. La FRSEA a salué la démarche du CRALIM en faveur de l'appui aux publics défavorisés qui ont du mal à avoir accès à une alimentation saine et durable et a rappelé sa volonté de remettre des moyens dans l'association SOLAL pour apporter une aide aux gens défavorisés, éduquer sur la saisonnalité, le bien manger, le manger différemment.

A ce titre, la FRAB a indiqué qu'il serait intéressant de travailler sur l'accès des publics précaires aux produits bio. Il existe des préjugés sur le fait que les produits sont chers mais des travaux

permettent de montrer qu'il est possible d'augmenter la qualité de produits consommés à coût constant.

La FCPE a soulevé la question de la tarification des repas, le repas de midi étant pour certains élèves le seul repas équilibré de la journée. L'application de tarifs dégressifs en fonction des revenus ne s'applique pas dans toutes les cantines, seules les communes bénéficiant d'un conventionnement CAF pouvant le faire. Le commissaire à la lutte contre la pauvreté précise que le dispositif Cantine à 1 € mis en place en Bretagne permet de subventionner la mise en place de cette tarification sociale.

Conclusion

Le préfet de région et le président du conseil régional clôturent la séance.

Le président du conseil régional souhaite que le CRALIM permette de travailler sur la donnée : il est important de se fixer des objectifs et d'avoir de la donnée fiable pour quantifier les progrès de la part des acteurs et quantifier le rapport énergie / argent public au regard des résultats escomptés.

Il est important de garder à l'esprit la rémunération et la répartition de la valeur au sein de la chaîne alimentaire. Le CRALIM va pouvoir permettre d'agir avec une bonne coordination entre les différents niveaux : Etat, Région, ensemble des acteurs locaux de donner de la force à l'action que l'on veut conduire au service des habitants, de l'emploi, du bien manger pour tous.

Il reste beaucoup d'actions à poursuivre : renforcer le réseau, en particulier les réseaux locaux (proviseur, gestionnaire d'établissement par exemple) ; mettre à disposition les expériences réussies ; travailler sur la notion de circuits courts et de filière longue de proximité... en vue de construire une stratégie globale qui serve l'ensemble des acteurs du territoire.

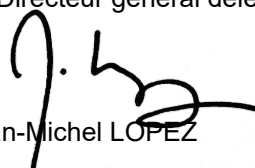
Le préfet de région souhaite recueillir les propositions des membres concernant les modalités de fonctionnement du CRALIM et ses missions, par retour à la DRAAF. Il rappelle que le CRALIM doit se réunir *a minima* une fois par an, mais qu'une nouvelle réunion pourra se tenir dans 6 mois pour faire état des progrès dans cet intervalle. La DRAAF et le Conseil régional organiseront les travaux sur cette base et proposeront un programme de travail avec éventuellement des groupes de travail intermédiaires.

Les inflexions des politiques portées par l'Etat correspondent aux demandes réelles des concitoyens. L'appel à projets régional 2021 va permettre de montrer qu'on est capable de coordonner nos forces.

Le directeur régional de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt

Michel STOUMBOFF

Le Directeur général délégué


Jean-Michel LOPEZ